



MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

**Plan d'action gouvernemental en matière de
lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Juin 2023



**CONCERTATION
HORIZON**
se mobiliser • agir • renforcer

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse des recommandations **3**

Introduction **5**

À propos de Concertation Horizon **5**

Notre définition du développement social **6**

Les inégalités sociales et économiques (ISÉ) : de quoi parle-t-on ? **7**

Démarche de consultation pour l'élaboration du mémoire **8**

Constats et recommandations :

THÈME 1 : Lutter contre les inégalités sociales et économiques (ISÉ), la pauvreté et les préjugés. **9**

THÈME 2 : Inégalités sociales et économiques (ISÉ) en émergence. **10**

THÈME 3 : Assurer une adéquation entre les besoins des populations vulnérabilisées et les programmes/services gouvernementaux. **11**

THÈME 3.1 : Assurer une adéquation entre les besoins des populations vulnérabilisées et le logement social et abordable. **12**

THÈME 3.2 : Assurer une adéquation entre les besoins des populations vulnérables et l'accès à une éducation et à des services équitables. **13**

THÈME 4 : Conditions de pré-emploi et d'emploi pour toutes et tous. **15**

THÈME 5 : Accessibilité et proximité des services essentiels en réponse aux besoins de base. **15**

THÈME 6 : Alliance pour la Solidarité, une mesure phare de la lutte à la pauvreté. **16**

Conclusion **18**

Références **19**

Annexes **20**



SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

THÈME 1 : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (ISÉ), LA PAUVRETÉ ET SES PRÉJUGÉS

- 1- Donner aux groupes vulnérabilisés les moyens d'être entendus et que leur participation aux différents lieux démocratiques soit assurée.
- 2- Promouvoir et soutenir les démarches d'éducation populaire, notamment par un meilleur soutien financier.

THÈME 2 : INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (ISÉ) EN ÉMERGENCE

- 3- Soutenir l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans le développement d'initiatives et de programmes.
- 4- Établir une mesure de « revenu viable » qui assure un niveau de vie décent à toutes et tous.
- 5- Accorder une attention particulière aux transitions de la vie.

THÈME 3 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABILISÉES ET LES PROGRAMMES/SERVICES GOUVERNEMENTAUX

- 6- Se doter d'une définition claire de la pauvreté, du seuil de sortie de la pauvreté et la capacité de la mesurer.
- 7- Procéder à un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics.
- 8- Reconnaître l'importance, l'agilité et l'expertise des organismes communautaires en augmentant leur financement dédié à leur mission de base.

THÈME 3.1 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABILISÉES ET LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

- 9- Revoir la fiscalité des municipalités, augmenter leur autonomie décisionnelle et leur fournir les ressources nécessaires pour répondre aux nouvelles responsabilités qui leur sont confiées.
- 10- Adopter une politique nationale de logements abordables, basée sur la capacité de paiement des ménages.
- 11- Soutenir les OBNL d'habitation dans leurs projets d'acquisition immobilière notamment par des subventions soutenant des dépenses d'immobilisation ou en permettant l'utilisation de leur équité sans restriction.

THÈME 3.2 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION ET À DES SERVICES ÉQUITABLES

- 12- Mettre en place une offre de services universelle dans les écoles afin d'enrayer les iniquités actuelles du réseau de l'éducation.
- 13- Cibler prioritairement et élargir les mesures d'aide aux devoirs pour les élèves du secondaire.



THÈME 4 : CONDITIONS DE PRÉ-EMPLOI ET D'EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS

- 14- Améliorer l'accès à l'apprentissage du français pour les personnes immigrantes en bonifiant les programmes d'apprentissage de la langue française.
- 15- Mettre en place un accès universel et de qualité aux services de garde en CPE (Centre de la petite enfance).
- 16- Favoriser la concertation et la collaboration entre les différents secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'emploi et les services sociaux, afin de mettre en place des approches globales et coordonnées pour lutter contre l'analphabétisme.
- 17- Revoir les programmes d'aide à l'emploi.
- 18- Développer et promouvoir des incitatifs pour les entreprises.
- 19- Garantir des conditions de travail justes et équitables pour les travailleurs saisonniers temporaires agricoles.

THÈME 5 : ACCESSIBILITÉ ET PROXIMITÉ DES SERVICES ESSENTIELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE BASE

- 20- Soutenir et encourager les initiatives locales visant à améliorer l'accès aux fruits et légumes frais.
- 21- Déployer et renforcer les services de popote roulante qui permettent la livraison de repas chauds et équilibrés aux personnes ayant des difficultés de mobilité.
- 22- Assurer une réponse adéquate à l'enjeu de transports interrégionaux.
- 23- Mettre en place des cliniques mobiles avec des intervenants de proximité pour répondre aux différents besoins en soins et services sociaux.

THÈME 6 : ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ, UNE MESURE PHARE DE LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

- 24- Renouveler et bonifier l'enveloppe de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie.
- 25- Revoir l'admissibilité de certaines dépenses afin de permettre un soutien adapté aux projets, notamment en permettant qu'une portion du financement soit affectée à des mises de fonds, à l'achat d'équipement ou à l'affectation aux immobilisations.
- 26- Les porteurs et porteuses de projets doivent recevoir de l'information et de l'accompagnement pour l'intégration des approches inclusives.
- 27- Prévoir un mécanisme de soutien financier en continu aux concertations multisectorielles intégrées locales et/ou régionales qui assurent le déploiement de la mesure sur leur territoire.



Concertation Horizon, en sa qualité de concertation régionale multisectorielle en développement social pour les cinq territoires de MRC de l'ouest de la Montérégie, souhaite faire entendre la voix collective des partenaires de développement de notre territoire quant à ce qui devrait être prévu dans la prochaine mouture du quatrième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.

Rappelons que la volonté de lutter contre la pauvreté s'inscrit dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuant les effets sur les personnes et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté. Les précédents plans d'action ont notamment permis de reconnaître l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ont conduit à la mobilisation de plusieurs ministères et organismes ainsi que d'autres acteurs de la société.

De plus, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, les partenaires territoriaux se sont dotés de modes de gouvernance spécifiques pour agir collectivement sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Concertation Horizon est, d'ailleurs, responsable du déploiement du fonds sur le territoire de l'ouest de la Montérégie depuis 2019.

En participant à la présente consultation sur le quatrième Plan d'action gouvernemental, Concertation Horizon souhaite contribuer de manière constructive à l'atteinte des objectifs québécois en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

D'abord, nous présenterons dans ce mémoire notre vision pour une meilleure réduction des inégalités sociales et économiques comme gage d'une stratégie de lutte contre la pauvreté qui place l'humain au cœur des programmes. Nous pensons qu'il est plus pertinent et efficace de travailler sur les causes systémiques de la pauvreté si le gouvernement souhaite réellement parvenir à une amélioration significative du bien-être des personnes à la croisée des inégalités sociales et économiques dans la province.

Ensuite, nous exposerons les enjeux prioritaires issus de la consultation auprès de nos membres et partenaires. Ce qui nous permettra de démontrer l'importance de la prise en compte de la notion de transversalité et d'interrelation entre les enjeux causant la pauvreté et l'exclusion sociale. Enfin, nous formulerons une recommandation globale et des recommandations thématiques spécifiques pour chaque enjeu.

À PROPOS DE CONCERTATION HORIZON

Concertation Horizon est une concertation régionale multisectorielle en développement social et réussite éducative présente sur le territoire de l'ouest de la Montérégie. Elle a été créée en 2016, suite à l'abolition des Conférences régionales des élus et couvre donc les territoires des cinq MRC de l'ouest de la Montérégie soit : MRC Beauharnois-Salaberry; MRC Haut-Saint-Laurent; MRC Jardins-de-Napierville; MRC Roussillon; MRC Vaudreuil-Soulanges.

Cette concertation régionale multisectorielle a une quarantaine d'organisations membres et partenaires provenant du secteur communautaire, municipal, de la santé publique, de la santé et services sociaux, de l'éducation scolaire et supérieur.

Elle a comme objectif général d'assurer la mobilisation et la concertation des acteurs-clés régionaux et territoriaux en soutien au développement social et à la réussite éducative et sociale. Le développement d'une vision commune et partagée sur les enjeux communs à la région a été fait dès les débuts, et ce, afin de pouvoir dégager des leviers d'action régionaux, de financement, de projets et de développement collectif. Ainsi, Concertation Horizon a basé ses orientations stratégiques 2021-2026 sur sept enjeux fédérateurs communs aux cinq territoires de ces MRC, soit :

- Logement social et abordable;
- Sécurité alimentaire;
- Réussite éducative et sociale;
- Transport collectif et abordable;
- Réduction des inégalités sociales et économiques;
- Renforcement de l'action collective;
- Accessibilité des services.

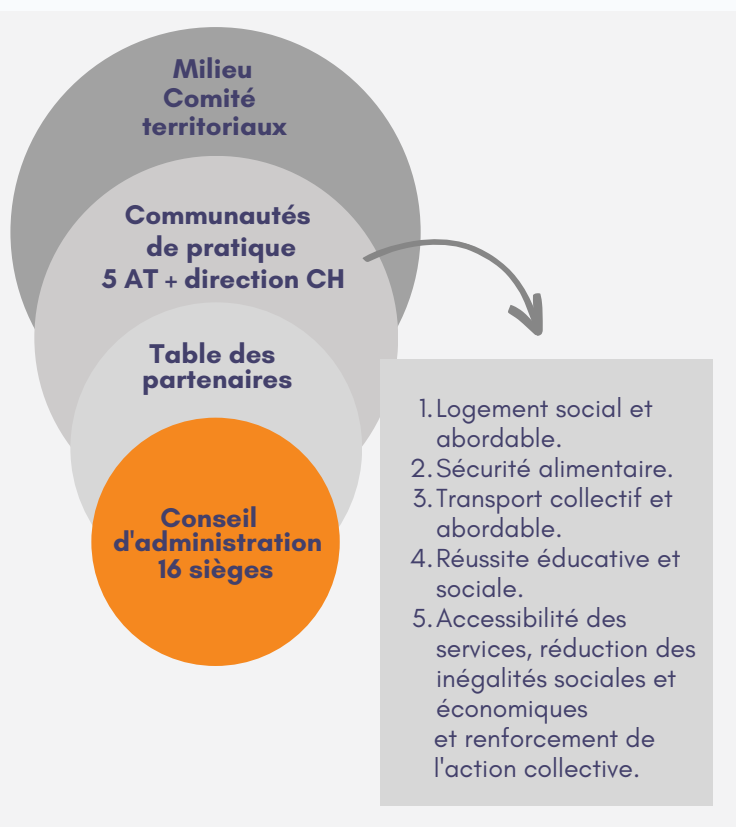


Pour mobiliser et mettre en action les expertises des membres et partenaires, Concertation Horizon a mis en place cinq communautés de pratique reliées à ses enjeux fédérateurs. Celles-ci permettent de cibler des problématiques de l'ouest de la Montérégie et d'y proposer des solutions concrètes qui ont un impact direct sur la qualité de vie des populations touchées.

Le territoire de l'ouest de la Montérégie compte plus de 488 000 personnes, représentant près de 29 % de la population de la Montérégie (1 675 000).

GOUVERNANCE

Concertation Horizon possède une structure de gouvernance qui reflète la volonté d'une prise de décisions basée sur les réalités et priorités du terrain et sur les actions qui ont un impact sur le développement social des communautés.



NOTRE DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social doit se comprendre comme l'ensemble des moyens pris par la société pour permettre à toute personne de s'épanouir pleinement, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne. Dans cette perspective, différents moyens sont à privilégier dans une approche de développement social. Ces moyens sont conçus et mis en œuvre pour rejoindre tout autant :

- Les personnes : renforcement du potentiel humain des personnes et l'exercice de la citoyenneté;
- Les collectivités locales : développement local, renforcement des solidarités locales et des lieux de démocratie;
- L'ensemble des acteurs sociaux.

Pour ce faire, ils s'appuient sur des pratiques favorisant la concertation (dans les constats, dans les décisions et dans l'action), la recherche continue de l'équité, la solidarité sociale, l'intersectorialité et une ouverture pour l'innovation. Le milieu doit être animé par des préoccupations sociales pour un développement durable.

L'impact souhaité à long terme de nos actions concertées est la réduction durable des inégalités sociales sur le territoire.

NOTRE VISION DE LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

Les membres de Concertation Horizon souhaitent que le plan vise la réduction des inégalités sociales et économiques (ISÉ). Cette proposition représente la meilleure voie, car en réduisant les ISÉ, nous nous attaquons directement aux racines de la pauvreté permettant la mitigation de sa reproduction. Cela permet à la fois la réduction des inégalités vécues par les populations les plus vulnérabilisées et la réduction des inégalités chez toute la population¹. Ainsi, cette posture amènerait des changements structuraux favorisant l'épanouissement et le bien-être de chaque personne québécoise².



IMPORTANTANCE D'AGIR POUR LA RÉDUCTION DES ISÉ

Les ISÉ présentent des coûts sociaux importants et des conséquences négatives sur la santé et le bien-être de la population, pourtant elles sont évitables^{3 4}. Elles peuvent également nuire à la prospérité et à la croissance économique, ainsi qu'à la cohésion sociale⁵. Les personnes vivant dans les sociétés présentant le moins d'ISÉ connaissent une meilleure santé, un meilleur bien-être et une plus grande espérance de vie que les personnes qui vivent dans des sociétés avec plus d'ISÉ et d'écart entre les différents groupes sociaux⁴.

COMMENT AGIR POUR LA RÉDUCTION DES ISÉ ?

Afin de réduire efficacement les ISÉ, les politiques publiques et sociales doivent être à visée structurante, permettant des interventions dans plusieurs secteurs d'activité (p.ex. : le logement, le revenu, l'alimentation, etc.) et paliers décisionnels d'intervention (p.ex. : local, régional et national)⁶. Les interventions visant le changement d'habitudes de vie de la population devraient être délaissées, car celles-ci se sont avérées jusqu'à maintenant peu efficaces (p.ex. : apprendre à faire une épicerie avec un petit budget)⁵.

Cette approche de changement structurel a été soutenue par plusieurs études comme étant efficace, surtout lorsqu'elle tient compte des besoins des personnes à la croisée des ISÉ⁷. En effet, incorporer cette approche permet de mieux saisir la complexité des enjeux d'intersectionnalité dans le contexte de vie, car les ISÉ varient dans le temps et l'espace⁸. Conséquemment, une société avec des structures plus justes permet l'épanouissement de toutes et tous.

LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (ISÉ) : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les ISÉ sont le résultat de la distribution inégale et injuste des ressources sociales et économiques créant des écarts de statut socioéconomiques entre les différents groupes sociaux⁹. Ainsi, une personne en situation de pauvreté fera face à des difficultés à accéder au pouvoir et aux différentes ressources (p.ex. : nourriture saine, services, logement, emploi, etc.)⁸.

Les indicateurs pouvant influencer le statut socioéconomique des personnes sont les suivants¹⁰ :

- Revenu;
- Emploi;
- Scolarité;
- Lieu de résidence;
- Âge;
- Sexe et identité de genre;
- Origine ethnique;
- Présence d'une limitation fonctionnelle;
- Orientation sexuelle;
- Langue;
- Religion.

LES PERSONNES À LA CROISÉE DES ISÉ

Selon l'analyse différenciée des sexes (ADS+) et la théorie d'intersectionnalité, il est important de noter que les indicateurs qui influencent notre statut socioéconomique sont interconnectés¹¹.



Nos expériences sont influencées par le croisement/intersection de ces indicateurs ainsi que leurs interactions dans notre contexte de vie¹¹. Lorsqu'une personne a des positions sociales moins privilégiées dans son contexte de vie, elle est considérée comme une personne à la croisée des ISÉ en raison des systèmes d'oppression complexes et interdépendants qu'elle peut vivre¹¹. Les femmes sont touchées de manières disproportionnées par la pauvreté et les discriminations. Elles occupent notamment plus d'emplois précaires; à temps partiel, mal rémunérés et qui comportent des obstacles d'avancements professionnels. Elles portent également majoritairement la double journée de travail en assurant en plus grande partie les tâches domestiques et de soins¹².



DÉMARCHE DE CONSULTATION POUR L'ÉLABORATION DU MÉMOIRE

La démarche de consultation s'est effectuée en trois étapes. D'abord, un sondage en ligne, auprès d'une multitude d'organisations de l'ouest de la Montérégie a été effectué. Ensuite, une journée de réflexion réunissant les membres de la Table des partenaires et les répondants du sondage qui souhaitent contribuer a été organisée le 11 mai 2023. Finalement, une ronde d'analyse, effectuée par l'équipe de Concertation Horizon, et triplement validée par un comité intersectoriel d'experts, la Table des partenaires et par le conseil d'administration, a complété le travail de consultation, dont est issu le présent mémoire.

1

SONDAGE
SONDAGE EN LIGNE
22 QUESTIONS OUVERTES
SUR LES ENJEUX ET
RECOMMANDATIONS
62 RÉPONDANTS

2

JOURNÉE D'ATELIERS EN
DEUX PARTIES SUR LES
3 THÈMES IDENTIFIÉS
DANS LE SONDAGE
(ENJEUX ET
RECOMMANDATIONS)
30 PARTICIPANTS

3

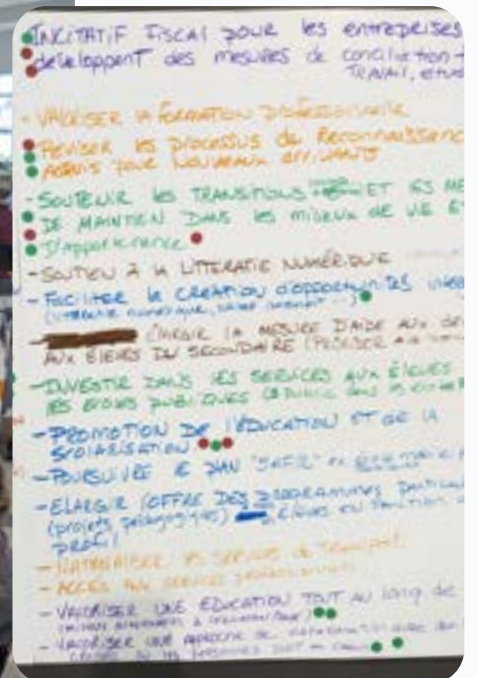
DEUX SÉANCES DE
TRAVAIL SUR LE BILAN
DES ATELIERS + LIEN
AVEC LES DONNÉES DU
SONDAGE =
RÉFLEXION SUR LA
MÉTHODOLOGIE ET
CONTENU DU MÉMOIRE

4

TOUR 1 :
ÉQUIPE INTERNE
TOUR 2 :
COMITÉ DE TRAVAIL
TOUR 3 :
TABLE DES PARTENAIRES
TOUR 4 :
APPROBATION DU CA

5

VERSION FINALE ET
PUBLICATION DU
MÉMOIRE



La consultation gouvernementale pour le quatrième plan de lutte à la pauvreté se réalise dans un contexte post-pandémique, ce qui contribue de notre perspective, à l'exacerbation de certains enjeux dont :

- L'augmentation drastique du coût de la vie;
- La crise du logement;
- La pénurie de main d'œuvre;
- Une fragilisation marquée de la santé mentale de l'ensemble de la population;
- Une accentuation des problématiques existantes portées par les personnes qui sont à la croisée des inégalités.

Notre territoire, à l'image d'une grande partie du Québec, est composé de réalités urbaines, semi-rurales et rurales. Si les territoires agricoles sont une richesse pour le Québec, la faible densité de population engendre des inégalités d'accès aux services, aux logements et aux conditions jugées minimales pour sortir de la pauvreté. Le sentiment de proximité des services est trompeur pour les populations vulnérabilisées de notre territoire. Si en voiture les services sont relativement accessibles, l'accès à la voiture est un luxe dont plusieurs ne peuvent se permettre, et le manque de transport collectif, adapté et abordable pour accéder aux services, accentue l'isolement, les risques de pauvreté, l'accès à des emplois de qualité et à l'éducation.

C'EST DONC À TRAVERS LES CHANGEMENTS STRUCTURAUX VISANT LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUE (ISÉ) POUR TOUTES ET TOUS QUE LES MEMBRES DE CONCERTATION HORIZON ÉMETTENT LEURS CONSTATS ET RECOMMANDATIONS POUR LE PROCHAIN PLAN DE LUTTE À LA PAUVRETÉ.

THÈME 1 : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (ISÉ), LA PAUVRETÉ ET SES PRÉJUGÉS

Vivre dans une société qui ne valorise pas la lutte aux ISÉ et la pauvreté contribue à ce qu'on effectue des choix qui accentuent les inégalités au sein de la population, particulièrement chez ceux et celles en situation de pauvreté. Un travail de conscientisation auprès de la population générale et des personnes en position de pouvoir est requis pour redéfinir nos valeurs et déconstruire nos préjugés, ainsi que les fausses conceptions véhiculées dans notre société. Ces préjugés représentent des freins à notre bien-être collectif et à l'acceptabilité sociale d'initiatives porteuses. Plusieurs enjeux en lien avec les perceptions et préjugés qui contribuent à perpétuer les ISÉ et la pauvreté ont été identifiés par les membres de Concertation Horizon :

- La valorisation du confort individuel est mise de l'avant au détriment de choix éthiques sociétaux qui apporteraient des bienfaits à toutes et à tous;
- L'accentuation des inégalités liées aux changements climatiques qui impactent en premier lieu les personnes en situation de pauvreté. « Les femmes et les filles subissent les répercussions les plus importantes des changements climatiques, qui amplifient les inégalités entre les sexes existantes et constituent une menace sans précédent sur leurs moyens de subsistance, leur santé et leur sécurité »¹³ selon ONU Femmes, l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes;
- La parole des personnes à la croisée des ISÉ, des personnes exclues, marginalisées est trop peu entendue et prise en compte dans le développement d'initiatives les concernant ou encore dans l'élaboration des programmes. Ils ont peu de tribunes d'expression et sont peu enclins à les utiliser par méfiance;
- Il existe de la stigmatisation et des enjeux d'acceptabilité sociale pour les ménages en situation de pauvreté. Par conséquent, certains décideurs peuvent mettre des freins au développement de projets sociaux sur le territoire pour se conformer à la pression populaire plutôt que d'agir et répondre aux besoins de base non comblés des personnes en situation de pauvreté.



RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 1 :

Afin de lutter contre les préjugés et encourager la valorisation de la lutte aux ISÉ et la pauvreté dans notre société, les membres de Concertation Horizon ont nommé les recommandations suivantes :

1- Donner aux groupes vulnérabilisés les moyens d'être entendus et que leur participation aux différents lieux démocratiques soit assurée. Ainsi, il serait nécessaire d'accroître par conséquent l'aide financière à la mission des groupes de défense de droits afin qu'ils puissent mieux accompagner et soutenir les personnes vulnérabilisées à s'exprimer et influencer les politiques et les décisions qui les touchent directement. La figure des inégalités sociales et économiques démontre bien la pluralité du croisement des inégalités qui doivent être prises en compte.

2- Promouvoir et soutenir les démarches d'éducation populaire notamment par un meilleur soutien financier à la mission des organismes. Par exemple sur notre territoire il s'agirait notamment de littératie numérique, d'intégration des personnes immigrantes ainsi que les droits et responsabilités citoyennes.

THÈME 2 : INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (ISÉ) EN ÉMERGENCE

Les ISÉ étant changeantes en fonction du contexte de vie, il devient important de prévoir leur évolution et l'émergence de certaines d'entre elles notamment le vieillissement des personnes, un facteur prévisible ayant un impact grandissant dans nos communautés et nécessitant déjà une attention particulière, et ce, pour le présent et le futur. Nous pouvons également nommer, et sans s'y limiter, l'isolement et les problématiques de santé mentale chez les personnes âgées et chez les jeunes depuis la pandémie. Ajoutons également la fragilisation des femmes face à la crise du logement et l'augmentation de femmes âgées en situation d'itinérance par manque de services et de soins sociaux^{14 15}.

Parallèlement, on constate un ralentissement ou même la cessation de divers services dédiés aux personnes vulnérabilisées. Il est aussi incontournable de mentionner les impacts issus de changements, tels que l'évolution de la technologie qui est sans doute facilitante pour certains, mais qui est tout aussi un obstacle pour d'autres. À titre d'exemple, la combinaison de facteurs comme la faible littératie numérique, l'isolement des personnes qui vivent dans des zones de faible densité où les services de transport et l'accès à l'internet sont limités dans un contexte où l'accès aux services passe de plus en plus par l'internet est une illustration concrète de la réalité qui assaille les personnes en situation de pauvreté. Ce contexte les expose en situation d'exclusion sociale rendant d'autant plus difficile le développement de leur plein potentiel. À la lumière de ces constats, il est donc essentiel d'être à l'affût de l'évolution de certaines ISÉ et d'en tenir compte de façon évolutive dans nos actions futures. De plus, nos membres ont mentionné que les périodes de transition de la vie sont des moments charnières qui ont un impact significatif sur la trajectoire de vie d'un individu. Dans le contexte actuel, ces transitions sont souvent escamotées alors qu'il est essentiel d'y accorder toute l'attention nécessaire afin d'en assurer le succès. Voici les principales transitions identifiées par nos membres et partenaires :

- Passage de la petite enfance à l'entrée à l'école;
- Passage à l'école secondaire;
- Passage aux études supérieures;
- Entrée sur le marché de l'emploi;
- Arrivée dans un nouveau pays;
- Départ de la maison vers une résidence pour aînés.



RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 2 :

3- Soutenir l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans le développement d'initiatives et de programmes, afin de promouvoir une approche inclusive qui tient compte des besoins et des réalités de toutes les personnes, en particulier en ce qui concerne les questions de genre.

4- Établir une mesure de « revenu viable » qui assure un niveau de vie décent à toutes et tous. Cette mesure doit prendre en compte les besoins fondamentaux tels que le logement, l'alimentation, les soins de santé et l'éducation ainsi que la disparité des territoires et leur influence sur le coût de la vie. Elle devrait être conçue de manière à fournir un soutien financier adéquat aux personnes en situation de précarité, tout en favorisant leur autonomie et leur intégration sociale.

5- Accorder une attention particulière aux transitions de la vie, particulièrement en soutenant des mesures pour chacune des transitions suivantes :

- Passage de la petite enfance à l'entrée à l'école;
- Passage à l'école secondaire;
- Passage aux études supérieures;
- Entrée sur le marché de l'emploi;
- Arrivée dans un nouveau pays;
- Passage de la vie active à la retraite;
- Départ de la maison vers une résidence pour aînés.

THÈME 3 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABILISÉES ET LES PROGRAMMES/SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Au cours des dernières années, notre société a vécu des bouleversements tels que la pandémie et la montée inflationniste qui ont eu un impact direct sur les personnes plus vulnérables, amenant le constat chez les intervenants de première ligne que le portrait de la pauvreté a considérablement changé et qu'on assiste progressivement à la disparition de la classe dite « moyenne ». Par exemple, plusieurs de nos membres et partenaires nous ont fait part de l'augmentation marquée des demandes pour des services alimentaires d'urgence, dont une grande portion provient de nouveaux ménages qui n'avaient jamais eu recours à ces services.

Mieux connaître l'état de situation de la pauvreté actuelle en tenant compte des pluralités présentes sur les territoires, notamment les différences entre les milieux ruraux et les milieux urbains est un des besoins qui en ressorti de l'exercice de consultation de Concertation Horizon autant pour les décideurs locaux et régionaux que pour les professionnels de développement qui accompagnent ces milieux.

De plus, selon nos membres, le milieu communautaire vient pallier l'absence des services publics en créant des initiatives qui s'adressent aux clientèles vulnérabilisées par le biais de financements gouvernementaux. Ces initiatives sont fragilisées par les financements qui sont instables, insuffisants et inadaptés. De plus, cette mise en péril des services essentiels à la population touche principalement les communautés les plus vulnérabilisées.



RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 3 :

6- Se doter d'une définition claire de la pauvreté, du seuil de sortie de la pauvreté et la capacité de la mesurer à travers, par exemple, l'utilisation d'un indicateur tel que l'indice du revenu viable et d'en comprendre sa complexité grâce à l'approche de l'ADS+.

7- Procéder à un réinvestissement massif et immédiat dans les services publics afin d'assurer leur qualité et leur accessibilité pour tous les citoyens.

8- Reconnaître l'importance, l'agilité et l'expertise des organismes communautaires en augmentant leur financement dédié à leur mission de base, plutôt que de créer des financements par projet. « [...] Les besoins sur le terrain explosent et les conditions de travail ne permettent pas de rester compétitif dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre. [...] Il est urgent que le gouvernement double la cadence s'il veut renforcer le filet social. Tout le monde y gagnerait! », insiste Hugo Valiquette, président du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et porte-parole de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*¹⁶.

THÈME 3.1 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABILISÉES ET LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE

Le logement au Québec fait face à de nombreux défis. Le manque de logements adaptés et adaptables ainsi que le manque de soutien et de services à domicile entravent l'autonomie des individus. De plus, l'abolition du programme Accès-Logis sans remplacement a créé un vide dans l'offre de logements accessibles. L'absence de contrôle sur les logements disponibles, tels que le coût et l'état, pose également un problème. L'inadéquation aux réalités des milieux et la rigidité des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) limitent les opportunités d'amélioration, et ce, particulièrement en milieu moins densifié et en milieu rural. De plus, la pénurie de logements, en particulier pour les familles monoparentales, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les personnes seules et les aînés nécessite une attention particulière, tout comme la lutte contre l'itinérance et l'accès aux logements de courte durée.

RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 3.1 :

9- Les municipalités jouent un rôle incontournable dans la réponse à la crise du logement. Il est donc essentiel de revoir leur fiscalité, d'augmenter leur autonomie décisionnelle et de leur fournir les ressources nécessaires pour répondre aux nouvelles responsabilités qui leur sont confiées notamment en termes de logement social et abordable. Les mesures mises en place doivent être basées sur une approche « bottom-up », prenant en compte les réalités rurales et semi-rurales. Dans ces mesures, nous devrions, par ailleurs, voir à la création de leviers disponibles pour les municipalités afin de contraindre les promoteurs immobiliers à inclure des logements sociaux et abordables, sans possibilité de s'en dégager. Par ailleurs, des politiques de zonage et d'aménagement du territoire favorisant la diversité des usages et des types de logements, y compris les logements sociaux et adaptés aux besoins des populations vulnérables, doivent être mises en place.



10- Adopter une politique nationale de logements sociaux et abordables, basée sur la capacité de paiement des ménages, afin d'assurer une approche cohérente et équitable à l'échelle nationale qui soutient la mise en place des programmes de développement et de maintien de logements sociaux et abordables, en accordant une attention particulière à leur pérennité. Les organismes de soutien au logement doivent également être des acteurs incontournables de cette politique.

11- Soutenir les OBNL d'habitation dans leurs projets d'acquisition immobilière notamment par des subventions soutenant des dépenses d'immobilisation ou en permettant l'utilisation de leur équité sans restriction.

THÈME 3.2 : ASSURER UNE ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION ET À DES SERVICES ÉQUITABLES

Au cours des dernières années, une inégalité d'accès à l'éducation et aux services scolaires et parascolaires au Québec s'est grandement accentuée, créant ce qu'on appelle fréquemment « un système d'éducation public à trois vitesses » et positionnant la province avec le plus grand nombre d'inégalités en éducation. De plus, nos membres relèvent l'existence de disparités entre les écoles situées dans les zones urbaines, rurales et semi-urbaines. Les écoles des grands centres urbains ont souvent accès à des ressources supplémentaires, telles que des programmes spécialisés, des activités parascolaires et des infrastructures modernes. En revanche, les écoles des régions rurales et semi-urbaines peuvent être confrontées à des contraintes budgétaires et à un manque d'infrastructures et de services. Enfin, les élèves provenant de milieux socio-économiques défavorisés peuvent être confrontés à des défis supplémentaires en termes d'accès à l'éducation de qualité, de soutien scolaire et de ressources supplémentaires.

Cet état de fait était déjà au cœur des débats des États généraux sur l'éducation de 1995-1996¹⁷. Près de trente ans plus tard, la situation est toujours d'actualité. On en parle de plus en plus sous le terme de « mixité scolaire » afin de réduire les inégalités sociales et économiques (ISÉ)¹⁸.

Dans le domaine de la petite enfance, nos membres constatent un manque de places dans les services de garde, en particulier pour les milieux vulnérables qui ont moins d'options en termes de services et de coûts. Des recherches plus récentes¹⁹ concluaient que les enfants démunis étaient 3,3 fois moins à risque d'être vulnérables dans un domaine de la maturité scolaire s'ils avaient fréquenté exclusivement un CPE dans leur parcours préscolaire²⁰. Plus encore, ces enfants étaient aussi 2,5 fois moins susceptibles de présenter une vulnérabilité que ceux qui avaient fréquenté tout autre type de service de garde²⁰. Le rapport 2013 de la Direction de santé publique de la Montérégie soulignait également le rôle protecteur des CPE²¹.

Concernant les parents, nos partenaires soulignaient qu'il semble difficile pour ceux-ci de maintenir le lien entre l'école, la famille et les services disponibles, les laissant dans un état de faible disponibilité parentale. De plus, l'accès à des programmes de retour aux études est difficile pour les parents, limitant ainsi leurs opportunités d'améliorer leurs qualifications.

Les personnes immigrantes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'éducation et aux services occupent de façon importante des emplois précaires ce qui entrave leur intégration et le développement de leur plein potentiel, notamment dû :

- À l'insuffisance de structure d'accueil pour les nouveaux arrivants;
- Aux longs délais reliés à l'accès à des cours de français;
- Aux nombreuses difficultés rencontrées dans la reconnaissance des acquis et qualifications hors pays par le système d'éducation du Québec.



Enfin, près de la moitié des adultes du Québec est incapable de lire un texte compliqué, selon une nouvelle étude de la Fondation pour l'alphabétisation²². Il s'agit d'une amélioration depuis 10 ans, mais la situation reste préoccupante chez les jeunes hommes. Il est important de mentionner que pour les adultes analphabètes, il est plus difficile de trouver un travail permanent; ils occupent souvent des emplois faiblement rémunérés, et l'analphabétisme les empêche souvent de trouver d'autres opportunités de travail ou de participer à la vie démocratique.

RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 3.2 :

12- Mettre en place une offre de services universelle dans les écoles afin d'enrayer les iniquités actuelles du réseau de l'éducation. Cela implique d'investir davantage de ressources humaines et matérielles dans les établissements d'éducation, et ce, tant dans les milieux ruraux que les milieux urbains, de la petite enfance jusqu'à l'éducation aux adultes, afin de soutenir tous les parcours éducatifs tout au long de la vie. De plus, il est crucial de valoriser l'éducation et la scolarisation continue en reconnaissant les parcours atypiques et l'accès à l'éducation et à des parcours qualifiant en dehors de l'école traditionnelle, en facilitant le retour aux études à tous les niveaux, en soutenant les mesures en pré-employabilité sans limite d'âge, en valorisant la formation professionnelle et en bonifiant les montants et les critères d'accessibilité aux prêts et bourses.

13- Cibler prioritairement et élargir les mesures d'aide aux devoirs pour les élèves du secondaire.

Ces mesures doivent se moduler en fonction des besoins des jeunes que ce soit :

- Un espace sécuritaire pour réaliser leurs devoirs;
- Un soutien dans la compréhension de la matière.

14- Améliorer l'accès à l'apprentissage du français pour les personnes immigrantes en bonifiant les programmes d'apprentissage de la langue française. Cela permettra de favoriser leur intégration et leur participation active dans la société québécoise.

15- Mettre en place un accès universel et de qualité aux services de garde en CPE (Centre de la petite enfance). Cela peut être réalisé en augmentant le nombre de places disponibles dans les CPE, notamment dans les milieux moins densifiés, en développant de nouvelles installations dans les régions où la demande est élevée, et en veillant à ce que les tarifs soient abordables pour les familles.

16- Favoriser la concertation et la collaboration entre les différents secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'emploi et les services sociaux, afin de mettre en place des approches globales et coordonnées pour lutter contre l'analphabétisme.



THÈME 4 : CONDITIONS DE PRÉ-EMPLOI ET D'EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS

Avec l'expérience des partenaires du milieu et l'expertise diversifiée des intervenants qui sont aux premières lignes d'intervention avec des personnes en situation de pauvreté et qui sont à la croisée des inégalités, des constats généraux se dégagent.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, les personnes qui ne sont pas en emploi sont les personnes les plus éloignées du marché du travail et sont à la croisée des inégalités. Celles-ci cumulent des défis qui exigent un accompagnement personnalisé parfois sur plusieurs années.

Concernant l'intégration des personnes immigrantes, la lenteur des processus d'immigrations et de l'émission de permis de travail, la difficulté entourant la reconnaissance des acquis sont autant de facteurs qui augmentent les risques que ces personnes occupent des emplois précaires et freinent l'accès aux services, creusant les inégalités. Il est important de mentionner que l'ouest de la Montérégie accueille beaucoup de travailleurs saisonniers et que ces travailleurs immigrants saisonniers ne bénéficient pas en grande majorité de bonnes conditions d'emploi, ni de vie et sont tenus en marge de la société. Il s'agit d'une situation inacceptable qui s'apparente à de l'esclavage moderne dans certains cas²³.

RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 4 :

17- Réinvestir et bonifier les programmes d'aide à l'emploi de façon à mieux répondre aux besoins des personnes très éloignées des services, notamment par intégration d'un volet important d'intervention sociale et l'ajustement de la durée admissible pour leur accompagnement dans leurs démarches de recherche d'emploi.

18- Développer et promouvoir des incitatifs pour les entreprises afin que celles-ci mettent en place et maintiennent des mesures soutenant pour leurs employés, notamment des programmes favorisant la conciliation famille-travail, études-travail, des services de garde, l'apprentissage de la langue française et l'intégration des personnes immigrantes.

19- Garantir des conditions de travail justes et équitables pour les travailleurs saisonniers temporaires agricoles. En tant que société qui souhaite lutter contre les inégalités, il est nécessaire de se pencher sur la problématique spécifique des travailleurs saisonniers temporaires agricoles. Cela implique d'assurer une coordination entre les différents paliers décisionnels (provincial, municipal, etc.) pour des actions concertées.

THÈME 5 : ACCESSIBILITÉ ET PROXIMITÉ DES SERVICES ESSENTIELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE BASE

Malgré la présence de nombreux producteurs agroalimentaires, l'accessibilité et la proximité à des aliments frais et de qualité est une problématique rencontrée par de nombreuses familles du territoire. De plus, l'accès au transport collectif et abordable représente un défi significatif, à la fois sur le plan physique et économique. Que ce soient les services existants ou encore l'organisation des infrastructures routières, il peut être particulièrement difficile d'avoir accès aux services essentiels sans avoir recours à une voiture.



Parallèlement, l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux doit être améliorée, notamment en comblant les lacunes en matière de services de santé mentale et le manque de médecins. Les jeunes de 12 à 25 ans, en particulier ceux qui sont isolés, marginalisés ou qui présentent des troubles de santé mentale, ont également besoin de services adaptés à leur réalité et de proximité. Il est également préoccupant de constater que les aînés doivent souvent se déraciner pour accéder aux services de santé et au logement, ce qui entraîne leur appauvrissement, leur désorganisation et leur désaffiliation.

RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 5 :

20- Soutenir et encourager les initiatives locales visant à améliorer l'accès aux fruits et légumes frais. Des exemples tels que le Projet Les Complices Alimentaires peuvent servir de modèle, en favorisant la production et la distribution locale de produits alimentaires sains. Des initiatives de récupération alimentaire qui visent à réduire le gaspillage alimentaire et la redistribution des aliments excédentaires aux personnes dans le besoin sont à privilégier. La collaboration avec les supermarchés, les restaurants et d'autres acteurs locaux tels les Moissons est essentielle pour permettre d'établir un réseau efficace de récupération et de redistribution des denrées alimentaires.

21- Déployer et renforcer les services de popote roulante, qui permettent la livraison de repas chauds et équilibrés aux personnes ayant des difficultés de mobilité. Ces services contribuent à assurer une alimentation adéquate aux personnes les plus vulnérables de la communauté.

22- Assurer une réponse adéquate à l'enjeu de transports interrégionaux. Les MRC et les municipalités jouent un rôle incontournable dans la réponse aux besoins de transport. Il est donc essentiel d'augmenter leur autonomie décisionnelle et veiller à ce que les mesures mises en place soient basées sur une approche prenant en compte les réalités rurales et semi-rurales.

23- Mettre en place des cliniques / équipe de santé mobiles avec des intervenants de proximité pour répondre aux différents besoins en soins et services sociaux. Ces cliniques mobiles peuvent jouer un rôle crucial dans l'amélioration de l'accessibilité aux services de santé, en particulier pour les populations éloignées ou ayant des difficultés à se déplacer.

THÈME 6 : ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ, UNE MESURE PHARE DE LA LUTTE À LA PAUVRETÉ

Nous souhaitons relever l'importance de l'Alliances pour la solidarité pour la mobilisation des partenaires dans le développement de réponses structurantes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'ouest de la Montérégie. Concertation Horizon est l'instance de concertation intersectorielle régionale intégrée en développement social pour les cinq MRC de l'ouest de la Montérégie. C'est en cette qualité que l'organisation a été mandatée par les cinq MRC pour assurer le déploiement de l'enveloppe financière pour le territoire de l'ouest de la Montérégie



Entre novembre 2019 et décembre 2022, ce sont 17 projets qui ont été financés grâce à l'enveloppe financière de 2.6 millions couvrant la période 2018-2023 pour l'ouest de la Montérégie. Huit projets se sont prévalus d'une bonification afin de poursuivre leur initiative et répondre à une demande grandissante avec l'ajout de nouveaux services. L'effet levier des fonds de L'Alliance pour la solidarité de la Montérégie - Territoire de l'Ouest est très impressionnant par ailleurs. Ainsi, pour chaque dollar investi par le Fonds de l'Alliance, c'est environ 4\$ supplémentaires en soutien financier et en services qui ont été mobilisés pour offrir des services à la population. C'est donc un total de 13 224 549 \$ en retombées directes pour les populations de l'ouest de la Montérégie.

Dans une communication que nous avons fait parvenir à la Ministre Rouleau le 28 février 2023, nous soulignons le fait que nous n'avons pas les moyens de laisser tomber une année sur cinq la lutte à la pauvreté. En effet, il n'y a que le programme de lutte à la pauvreté qui doit composer avec « une année de transition » aux cinq ans. La rupture de l'engagement financier a des conséquences sur la capacité des acteurs à poursuivre les projets ainsi que sur le bien-être des populations vulnérables de nos territoires.

La suspension actuelle du programme soulève plusieurs préoccupations à savoir :

- Les risques de bris de services auprès des populations vulnérables touchant les thématiques de sécurité alimentaire, de logement social et abordable, de réussite éducative et sociale, de santé mentale entre autres;
- La désorganisation et la démobilisation des territoires, l'abandon des mécanismes de communication et des structures de concertation par les partenaires;
- Une perte d'acquis, des connaissances et d'expertise en lien avec les ressources humaines soutenant les démarches de concertation sur le territoire.

RECOMMANDATIONS POUR LE THÈME 6 :

24- Il est impératif de renouveler et de bonifier l'enveloppe de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, et ce, sans rupture, afin de permettre la continuité de la mobilisation des milieux pour répondre de façon structurante aux défis de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

25- Revoir l'admissibilité de certaines dépenses afin de permettre un soutien adapté aux projets, notamment en permettant qu'une portion du financement soit affectée à des mises de fonds, à l'achat d'équipement ou à l'affectation aux immobilisations.

26- Les porteurs et porteuses de projets doivent recevoir de l'information et de l'accompagnement pour l'intégration des approches inclusives (ADS+/implication des personnes concernées) afin de permettre une réelle démarche méthodologique mettant en place des mesures d'atténuation des inégalités sociales et économiques, et ce, dans toutes les étapes de développement de projet, incluant en amont des dépôts.

27- Prévoir un mécanisme de soutien financier en continu aux concertations multisectorielles intégrées locales et/ou régionales qui assurent le déploiement de la mesure sur leur territoire. En effet, ces concertations en développement social sont dans 16 régions du Québec et sont regroupées au sein du Réseau québécois de développement social (RQDS). Les concertations régionales regroupant les milieux communautaires, municipaux, de l'économie sociale et institutionnels (santé, éducation, employabilité, immigration, etc.), contribuent aux Alliances pour la solidarité comme mandataires et/ou responsables du déploiement des fonds pour plusieurs et exigent une coordination de l'engagement des partenaires dans le temps.



La pauvreté est un problème complexe qui nécessite des solutions systémiques et multifacettes. Une approche holistique, intégrant différentes mesures, est essentielle pour répondre efficacement à la réduction des inégalités sociales et économique (ISÉ).



Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence l'enjeu lié aux changements climatiques qui a des conséquences majeures sur les populations vulnérables. Il est donc très important de prendre des mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et soutenir les communautés vulnérables dans leur adaptation à ces défis. Cela inclut, en plus des actions environnementales directes, l'amélioration de l'accès aux services de santé ainsi que le renforcement de la résilience des communautés les plus touchées.

Le 4^e plan de lutte à pauvreté est une opportunité pour le Gouvernement de changer de paradigme et d'aborder cet enjeu majeur de notre société sous l'angle de la réduction des inégalités sociales et économiques. C'est une approche transversale qui commande de mettre l'humain au cœur des programmes afin d'apporter des changements structuraux au sein du système. Il est question d'appliquer la lunette de l'ADS+ dans la mise en place ainsi que dans la mise en œuvre des programmes afin de répondre aux besoins globaux des personnes en situation de vulnérabilité en matière d'éducation, de création d'emploi, de développement économique inclusif, d'accessibilité équitable aux services de base, d'égalité de genres, etc.

Concertation Horizon tient à remercier l'ensemble de ses membres et partenaires qui ont contribué à cet exercice de consultation. Nous soulignons toutefois, l'absence de participation de représentants des communautés autochtones dans cet exercice. Des efforts sont consentis afin de paver la voie pour des collaborations futures.

En tant que concertation multisectorielle régionale en développement social, Concertation Horizon suggère fortement au Gouvernement d'adopter une approche qui favorise la participation communautaire, car impliquer les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté est incontournable pour assurer leur pertinence et leur durabilité.

En terminant, Concertation Horizon ainsi que l'ensemble de ses partenaires souhaitent la reconduction, dans les meilleurs délais, de la mesure des Alliances pour la solidarité afin de permettre la poursuite de la réalisation de projets en faveur de la réduction des ISÉ. Il demeure impératif de renouveler et de bonifier l'enveloppe afin d'assurer la continuité de la mobilisation des milieux pour répondre de façon structurante aux défis de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur notre territoire de l'ouest de la Montérégie.



1. Popay, J., Whitehead, M. et Hunter, D. J. (2010). Injustice is Killing People on a Large Scale— But What is to Be Done About it? *Journal of Public Health*, 32(2), 148-149.
2. Solar, O., & Irwin, A. (2010). A conceptual framework for action on the social determinants of health. WHO Document Production Services.
3. Mantoura, P. et Morrison, V. (2016). Les approches politiques de réduction des inégalités de santé. Montréal, Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
4. Pickett, K. E., & Wilkinson, R. G. (2015). Income inequality and health: a causal review. *Social science & medicine*, 128, 316-326.
5. Bernier, N. (2021). Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être (publication no 2781). Institut national de santé publique du Québec.
6. Wilkinson, R. G., & Marmot, M. (dir.). (2004). Les faits : les déterminants sociaux de la santé. Organisation mondiale de la santé.
7. Wilkinson, R. G., & Pickett, K. E. (2009). Income inequality and social dysfunction. *Annual review of sociology*, 35, 493-511
8. Homan, P., Brown, T. H., & King, B. (2021). Structural intersectionality as a new direction for health disparities research. *Journal of Health and Social Behavior*, 62(3), 350-370.
9. Potvin, L., Moquet, M. J., & Jones, C. M. (Eds.). (2010). Réduire les inégalités sociales en santé. Inpes.
10. Hyppolite, S.-R. Comprendre et agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale-Nationale, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé 2012, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale- Nationale, Québec, Direction régionale de santé publique, 2012, 161p.
11. Crenshaw, K. W. (2017). *On Intersectionality: Essential writings*. The New Press.
12. Institut de la statistique du Québec. Vitrine statistique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. (s.d.). Ressources numériques. Repéré à <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite>
13. Inégalités entre les sexes et changements climatiques : des enjeux étroitement liés (28 février 2022) (s.d.). Repéré à <https://www.unwomen.org/fr/nouvelles/article-explicatif/2022/03/inegalites-entre-les-sexes-et-changements-climatiques-des-enjeux-etroitement-lies>
14. Crevier, L. (19 octobre 2022). Crise du logement : M. Legault, pourquoi les femmes écotent davantage? Pivot : au tournant de l'information. Repéré à <https://pivot.quebec/2022/10/19/crise-du-logement-m-legault-pourquoi-les-femmes-ecotent-davantage/?fbclid=IwAR0meWo-U9k3s39AHnD5p3qSHEymmlgNooCr2LUdmlQ3K7NH115FYyl1bXE>
15. Dussault, L. (14 juin 2023). L'itinérance au féminin : Poussée à la rue à 67 ans. *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-06-19/l-itinerance-au-feminin/poussee-a-la-rue-a-67-ans.php>
16. Réseau québécois de l'action communautaire autonome. (1er février 2023). Consultations pré-budgétaires 2023-2024 : le mouvement communautaire interpelle le ministre des Finances [Communiqué de presse]. Repéré à <https://rq-aca.org/2023/02/01/consultations-pre-budgetaires-2023-2024-le-mouvement-communautaire-interpelle-le-ministre-des-finances/>
17. Les États généraux sur l'éducation, 1995-1996 : rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires - rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation. Repéré à : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/39893>
18. Le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ). Conférence de consensus sur la mixité sociale et scolaire. Repéré à <https://www.ctreq.qc.ca/projets/conference-de-consensus-sur-la-mixite-sociale-et-scolaire/>
19. Guay, D. et coll. 2015. Résultats de l'Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle (EMEP, 2012). Portrait du parcours préscolaire des enfants montréalais. Fascicule 1. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
20. Mémoire des directrices et directeurs régionaux de santé publique, Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (29 janvier 2016) Repéré à : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_assmpublications/pdf/publications/978-2-89673-515-0_01.pdf
21. Direction de santé publique de la Montérégie. (2013). Rapport de la directrice de santé publique 2013. Donner des ailes à leur réussite pour assurer aux tout-petits un bon départ, Longueuil. p. 16.
22. Langlois, P. (2023) Estimation d'un indice de littératie par MRC, Mise à jour janvier 2023 Fondation pour l'alphabétisation. Repéré à : https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf
23. Pratte, C. (1er mai 2023) En un graphique : la croissance des travailleurs agricoles temporaires au Québec. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). Repéré à : <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/travail-et-emploi/graphique-travailleurs-agricoles-temporaires/>



ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS

Comité de rédaction :

- Isabelle Lapointe, coordonnatrice à la mobilisation, Concertation Horizon
- Fimba Tankoano, directeur général, Concertation Horizon
- Julie Zaky, chargée de projets spéciaux, Concertation Horizon
- Jacynthe Dubien, consultante en développement social et gestion de projets
- Valérie Vivier, consultante en développement stratégique, Zeste Conseils
- Lydia Pache-Hébert, consultante en développement stratégique, Zeste Conseils

Comité de validation et relecture :

- Camille Rivet, agente de développement ADS+, Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie
- Rémi Pelletier, directeur général, CDC Haut-Saint-Laurent
- Isabelle Morin, directrice adjointe, CJE Roussillon
- Martin Levesque, agent de soutien pour la collaboration École Famille Communauté (EFC), Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
- Philippe Jallon, directeur général, CDC Jardins-de-Napierville

Mise en page :

- Vincianne Falkner, consultante en développement stratégique, Zeste Conseils

Révision linguistique :

- Yémína Baieli, coordonnatrice administrative, Zeste Conseils



ANNEXE 2 : LISTES DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

| | |
|--|---|
| Action Jeunesse Roussillon | Justice alternative du Suroît |
| CDC Haut-Saint-Laurent | Les Complices Alimentaire |
| CDC Jardins de Napierville | Montérégie West Community Network Réseau Communautaire de la Montérégie Ouest |
| CDC Vaudreuil-Soulanges | MRC de Beauharnois-Salaberry |
| Centre d'action bénévole de Soulanges | MRC de Roussillon |
| Centre de femmes l'Éclaircie | MRC du Haut-Saint-Laurent |
| Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands | MRC des Jardins-de-Napierville |
| Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries | MRC Vaudreuil-Soulanges |
| Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO16) | Municipalité de Pointe-Fortune |
| Centre Jeunesse Emploi de Roussillon | Municipalité de Saint-Anicet |
| Centre multifonctionnel Horizon pour les personnes handicapées et leur famille | Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois |
| CLD des Jardins-de-Napierville | Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent |
| Comité Logement Rive-Sud | Pôle d'économie sociale Vallée du Haut-Saint-Laurent |
| Commission scolaire Lester B Pearson | Sourire Sans Fin |
| Commission scolaire New-Frontiers / New Frontiers Scool Board | Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) |
| Direction de santé publique de la Montérégie (CISSS de la Montérégie Centre) | Une Affaire de Famille |
| Entraide Mercier | Ville de Sainte-Catherine |
| Fondation Lucie et André Chagnon | Ville de Saint-Rémi |
| Groupe de ressources techniques Rive-Sud | Ville de Vaudreuil-Dorion |



ANNEXE 3 : PROCESSUS DE CONSULTATION

1. Collecte de données

Afin de prendre le pouls de ses partenaires et ainsi pouvoir orienter davantage les prochaines étapes de sa collecte de données, Concertation Horizon a procédé à un sondage en ligne auprès des partenaires et acteurs du milieu sur le territoire de l'ouest de la Montérégie, dont les MRC, les municipalités, la santé publique, les organismes communautaires, les tables de concertation locales, ainsi que toutes les personnes inscrites à l'infolettre de Concertation Horizon.

Le sondage consistait principalement en deux questions ouvertes. Une axée sur l'identification des enjeux à prendre en compte dans le prochain Plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la seconde sur les bonnes pratiques, pistes de solution et recommandations qui pourraient servir à répondre aux enjeux identifiés. Au total, 62 répondants ont rempli le sondage.

Afin de compiler les données, l'équipe s'est référée à la structure proposée par la consultation publique lancée par le Ministère, c'est-à-dire, aux cinq thèmes et treize sous-thèmes énoncés par celui-ci. Un travail d'analyse pour chaque questionnaire complété a été réalisé afin de faire ressortir la récurrence des sujets liés aux enjeux et aux recommandations. Les trois thèmes principaux ressortis sont les suivants:

1. Les besoins essentiels
2. Éducation, famille et personnes âgées
3. Revenus et emploi
2. Journée de réflexion avec les partenaires

À partir de la même liste d'envoi que le sondage, tous les partenaires de Concertation Horizon ont été invités à participer à un atelier de travail collaboratif le 11 mai 2023 à l'hôtel de Ville de Saint-Mathieu-de-Laprairie. Lors de cette journée, les trois principaux thèmes ressortis du sondage en ligne ont été abordés sous forme d'animation de type Café du monde. Les 30 personnes présentes ont fait ressortir des enjeux et des recommandations spécifiques aux trois grandes thématiques. L'avant-midi s'est conclu par une plénière, pour approfondir les enjeux et les recommandations des points saillants de chaque thème. Finalement, à la toute fin de la journée, les participants ont voté pour trois enjeux et trois recommandations qu'ils considéraient les plus prioritaires pour chacun des thèmes.

2. Analyse des données

Par la suite, deux séances de travail ont été organisées entre l'équipe de Concertation Horizon et les animateurs des ateliers du 11 mai dernier. Une analyse de groupe a été effectuée. D'abord, tous les énoncés émis par les participants lors de l'atelier du 11 mai ont été retranscrits sans classification particulière. Chaque analyste s'est penchée sur le contenu afin d'identifier des thèmes émergents. La première vague d'analyse de type inductif a pour objectif d'aller au-delà des thématiques prédéfinies subséquentement. Cette technique permet d'identifier des thèmes inattendus et de rendre de façon plus juste les propos des participants. Une rencontre entre les analystes a permis de dégager des catégories de thèmes, où les énoncés s'y rapportant ont été classés. Par ailleurs, une analyste a été mandatée afin de dégager le sens général de ces énoncés catégorisés. Finalement, une deuxième vague d'analyse, de type déductif, a permis l'identification d'enjeux et recommandations croisés aux thématiques de la consultation pour le prochain Plan de lutte à la pauvreté.

3. Validations subséquentes

Ce mémoire a fait l'objet de trois séquences de validation auprès de différents membres et partenaires du territoire. Dans un premier temps, une relecture interne a été effectuée par le comité de rédaction. Par la suite, un comité de relecture et validation formé de partenaires de secteurs diversifiés de la communauté a été mis sur pied afin de commenter cette première version. De plus, les membres de la Table des partenaires et du Conseil d'administration de Concertation Horizon ont reçu cette version pour commentaires avant d'être déposé à la rencontre du Conseil d'administration du 28 juin 2023.



ANNEXE 3 : PROCESSUS DE CONSULTATION

| Tableaux des occurrences par sous-thème | | | |
|--|---|-----------|------------|
| Question 5. Par ordre d'importance, veuillez nous nommer les enjeux à prendre en compte dans le prochain plan d'action gouvernemental de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale | | | |
| 1. Revenus et emploi | 1.1. Revenus et dépenses | 18 | 29 |
| | 1.2. Emploi et accès au marché du travail | 11 | |
| 2. Éducation, famille et personnes âgées | 2.1. Éducation et formation | 24 | 33 |
| | 2.2. Famille et personnes âgées | 9 | |
| 3. Besoins essentiels | 3.1. Sécurité alimentaire | 26 | 114 |
| | 3.2. Transport | 22 | |
| | 3.3. Logement | 44 | |
| | 3.4. Santé et services sociaux | 22 | |
| 4. Proximité et inclusion sociale | 4.1. Approche territoriale | 3 | 18 |
| | 4.2. Services gouvernementaux | 5 | |
| | 4.3. Participation sociale et inclusion | 10 | |
| | 4.4. Justice | 0 | |
| | 4.5. Changements climatiques et transition énergétique | 0 | |
| 5. Premières Nations et Inuit | | 0 | 0 |





**CONCERTATION
HORIZON**

se mobiliser • agir • renforcer